



Madame Muriel SAGET  
Directrice du Pôle Santé  
I.F.R.A.S.S.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le règlement d'admission du **concours d'entrée à l'école de Puériculture**. Je vous prie de lire très attentivement les informations qui vous y sont données pour vous aider à saisir votre dossier.

Les dossiers doivent être saisis sur notre site internet <http://inscriptions.ifrass.fr> à partir du **22 AVRIL jusqu'au 03 JUIN 2011** Je vous remercie de respecter ces délais car vous ne pourrez plus accéder au site avant ou après ces dates.

L'institut ne dispose pas d'internat mais vous avez la possibilité de vous adresser au **C.R.O.U.S. 58 rue du Taur 31070 TOULOUSE CEDEX 7**  
**Tél. : 05.61.12.54.00 – Site internet : [www.crous-toulouse.com](http://www.crous-toulouse.com)**

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Madame Muriel SAGET  
DIRECTRICE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Muriel Saget", written over a horizontal line.

## **PREPARATION DU DIPLOME D'ETAT DE PUERICULTRICE (TEUR)**

La PUERICULTRICE (TEUR) est un(e) Infirmier (ère) ou une Sage-Femme qui effectue une formation spécifique pour les soins aux enfants, formation sanctionnée par le DIPLOME D'ETAT de Puéricultrice.

### **I – CONDITIONS A REMPLIR POUR SE PRESENTER AU CONCOURS D'ADMISSION**

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier (ère), certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession d'infirmier (ère)
- Etre titulaire du Diplôme d'Etat de Sage-Femme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession de Sage-Femme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le Ministre chargé de la Santé
- Ou sous condition de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier (ère) ou de Sage-Femme
- Peuvent également se présenter les personnes ne possédant pas la Nationalité Française et titulaires d'un Diplôme étranger de Sage-Femme ou d'infirmier (ère). En cas de validation des contrôles et épreuves de synthèse. Une attestation de réussite au diplôme sera délivrée (Article 29 et 30) Arrêté du 13 juillet 1983.

### **II – MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION :**

Les inscriptions au concours de Puéricultrice se font uniquement en ligne sur notre site <http://inscriptions.ifrass.fr> du 22 Avril au 03 juin 2011.

Les pièces justificatives vous seront demandées lors de votre convocation pour les épreuves orales.

**Le règlement du concours d'un montant de 85 € se fera uniquement en ligne (aucun chèque ne sera accepté).**

**Les droits d'inscription sont acquis et ne feront en aucun cas l'objet de remboursement.**

### **III – CONCOURS :**

- **L'épreuve écrite** est fixée au **SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2011 MATIN**. Une convocation vous sera envoyée par e-mail courant juillet indiquant l'heure de l'épreuve. Les résultats de l'épreuve écrite seront affichés à l'IFRASS et disponible sur notre site internet [www.ifrass.fr](http://www.ifrass.fr) rubrique flash info **le Mercredi 05 octobre 2011**.
- **Les épreuves orales** se dérouleront du **07 au 18 novembre 2011** (dates données à titre indicatif et susceptibles d'être modifiées). Les convocations pour les épreuves orales seront envoyées par e-mail. Les résultats du concours seront affichés à l'IFRASS et disponible sur notre site internet [www.ifrass.fr](http://www.ifrass.fr) rubrique flash info **le Mardi 22 novembre 2011**.

#### **Le concours porte sur le programme figurant à l'annexe I (p7) et comprend :**

**1 - Deux épreuves** écrites et anonymes d'admissibilité, chacune d'une durée d'une heure et trente minutes, affectées du coefficient 1 et notées sur 20 points dont les questions sont choisies par le jury parmi les propositions de sujets formulées par les Ecoles :

- a) une épreuve comportant quarante questions à choix multiples et dix questions à réponses ouvertes courtes permettant de vérifier les connaissances des candidats ;
- b) Une épreuve de tests psychotechniques permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 20 points sur 40

Une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

La liste des candidats déclarés admissibles est affichée à l'Ecole et chaque candidat reçoit notification de ses résultats.

**2– Une épreuve orale** d'admission portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier (ère) dont le sujet est tiré au sort par le candidat parmi les questions préparées par le Jury.

Celle-ci, notée sur 20 points, consiste en un exposé de 10 minutes maximum suivi d'une discussion avec le jury de 10 minutes maximum. Chaque candidat dispose de 20 minutes de préparation.

Sont déclarés admis les candidats les mieux classés, dans la limite des places disponibles, sous réserve que le total des notes obtenues pour l'ensemble des épreuves du concours d'admission soit égal ou supérieur à 30 sur 60 points.

Pour les personnes titulaires d'un diplôme étranger, le concours d'admission consiste en une épreuve écrite d'évaluation de leur capacité à suivre la formation, d'une durée d'1h30, notée sur 20 points.

Sauf dérogation, les résultats du concours d'admission sont valables pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés.

**LA RENTREE SCOLAIRE est prévue le MARDI 03 JANVIER 2012.**

#### **IV – INSCRIPTION DEFINITIVE :**

Pour être admis (e) à suivre l'enseignement sanctionné par le Diplôme d'Etat de Puéricultrice (teur) :

Les candidat(e)s doivent avoir subi avec succès les épreuves du concours d'admission et avoir acquitté tout ou partie des frais de scolarité fixés par l'IFRASS.

Ces frais de scolarité s'élèvent pour l'année scolaire 2012 à : **4 473 €**

Coût en formation continue : **4 752 €**

#### **V – SCOLARITE :**

Les études sont à temps plein. Elles comportent, répartis sur 12 mois de scolarité, des enseignements théoriques, pratiques et cliniques d'une durée de 1 500 heures dont :

- 650 heures d'enseignement théorique et pratique (introduction à la formation, politique de santé, organisation administrative, sanitaire et sociale, droit, formation à l'éducation et à la relation, la profession, sociologie, physiologie de l'enfant, pathologie, diététique, psychologie et psycho-sociologie, psycho-pédagogie, formation à la gestion et à l'organisation etc...)
- 710 heures d'enseignement clinique :
- 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation

**Les élèves ont droit à un congé annuel de quarante jours ouvrés dont vingt jours ouvrés consécutifs.**

#### **VI – DELIVRANCE DU DIPLOME D'ETAT**

LE DIPLOME D'ETAT DE PUERICULTRICE (TEUR) est délivré par la DRJSCS aux élèves ayant satisfait à l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles.

Une attestation de réussite au DIPLOME D'ETAT DE PUERICULTRICE (TEUR) est délivrée par la DRJSCS aux candidats ayant effectué leur scolarité « à titre Etranger », qui ont satisfait aux contrôles des connaissances, aux épreuves de synthèse et aux capacités professionnelles.



**ANNEXE 1**  
**PROGRAMME DU CONCOURS D'ADMISSION**  
**DANS LES ÉCOLES DE PUÉRICULTRICES**

*Les épreuves du concours d'admission vérifieront les connaissances acquises par les candidats antérieurement à l'admission en écoles de puéricultrices afin qu'ils soient à même d'appréhender la formation de puéricultrice.*

*L'épreuve de Questions à Choix Multiples (Q.C.M.) et de Questions à Réponses Ouvertes et Courtes (Q.R.O.C.) devra permettre, en référence au programme d'études préparatoires, au diplôme d'État d'infirmier et d'infirmière (arrêté du 14 avril 1979) de :*

**T**ester les connaissances des candidats en matière de physiologie des grands systèmes nécessaires à la compréhension des besoins physiques des l'enfant et des mécanismes des différentes pathologies infantiles.

**A.- L'HOMME**

- a) Génétique
- b) Anatomie-physiologie
  - 1. La cellule
  - 2. Fonction de commande et de régulation ;
    - Définition de la fonction ;
    - Anatomie et physiologie :
      - ✓ le système nerveux central et périphérique ;
      - ✓ le système neuro-végétatif ;
      - ✓ les organes des sens : ouïe, vue, odorat, toucher, goût ;
      - ✓ les mécanismes de la douleur ;
      - ✓ le sommeil ;
      - ✓ thermogénèse ;
      - ✓ thermolyse ;
      - ✓ les glandes endocrines ;
      - ✓ la régulation hormonale.
  - 3. Fonction locomotrice :
    - Définition de la fonction ;
    - Anatomie et physiologie de l'appareil locomoteur :
      - ✓ Le squelette ;
      - ✓ La musculature ;
      - ✓ Les articulations ;
      - ✓ Le mouvement ;
    - Observation des possibilités de mobilisation ;
    - La statique.
  - 4. Fonction circulatoire :
    - Définition de la fonction
    - Anatomie et physiologie de l'appareil cardio-vasculaire :
      - ✓ Le cœur ;
      - ✓ Les vaisseaux ;
      - ✓ Le sang : composition : éléments figurés, groupes sanguins ;
      - ✓ Le système réticulo-endothélial ;
      - ✓ Le système lymphatique ;

- Observation de la circulation normale : pulsations, tension artérielle, coloration des téguments et des muqueuses.
5. Fonction respiratoire :
- Définition de la fonction ;
  - Anatomie et physiologie de l'appareil respiratoire :
    - ✓ Les voies aériennes ;
    - ✓ Les poumons ;
    - ✓ La plèvre ;
    - ✓ Les mouvements respiratoires ;
    - ✓ Les échanges gazeux ;
  - Observation de la respiration normale : coloration des téguments, rythme et amplitude respiratoires.
6. Fonction urinaire :
- Définition de la fonction ;
  - Anatomie et physiologie de l'appareil urinaire ;
    - ✓ L'arbre urinaire ;
    - ✓ Le parenchyme rénal ;
    - ✓ Filtration, excrétion, réabsorption ;
    - ✓ Composition de l'urine ;
    - ✓ La miction ;
  - Observation de diurèse normale.
7. Fonction de nutrition :
- Définition de la fonction ;
  - Anatomie et physiologie de l'appareil digestif :
    - ✓ Le tube digestif ;
    - ✓ Les glandes annexes ;
    - ✓ Les sécrétions digestives ;
    - ✓ La digestion ;
    - ✓ Le métabolisme des glucides, lipides et protides ;
    - ✓ Notion de ration calorique ;
    - ✓ Equilibre hydro électrolytique et homéostatique du milieu intérieur ;
  - Observation ;
    - ✓ De l'appétit ;
    - ✓ Du transit intestinal normal ;
  - Définition de l'alimentation équilibrée.
8. Fonction de protection et de défense de l'organisme :
- Définition de la fonction ;
  - Anatomie et physiologie de la peau ;
  - Moyens de défense naturels :
    - ✓ Processus inflammatoire ;
    - ✓ Réaction du système nerveux ;
    - ✓ Réaction humorale non spécifique ;
    - ✓ Réaction antigène-anticorps ;
  - Immunité acquise :
    - ✓ Active : vaccination ;
    - ✓ Passive : sérothérapie.
- Notion sur l'infection :
- Les différents germes :
    - ✓ Les bactéries ;
    - ✓ Les virus ;
    - ✓ Les parasites ;
  - Modes de transmission :
    - ✓ Les agents vecteurs : poussière, eau, aliments, animaux ;
    - ✓ Voies de pénétration ;
  - Lutte contre la contamination intra-hospitalière :
    - ✓ Propriétés des mains ;
    - ✓ Antiseptie ;
    - ✓ Désinfection ;
    - ✓ Asepsie ;
    - ✓ Stérilisation.
9. Fonction sexuelle et de reproduction :
- Définition ;
  - Anatomie et physiologie :

- ✓ L'appareil génital féminin ;
- ✓ L'appareil génital masculin ;
- ✓ Les grandes étapes de la vie génitale ;
- ✓ Les cycles menstruels ;
- ✓ L'ovogenèse et la spermatogenèse ;
- ✓ L'acte sexuel ;
- ✓ La fécondation.

## B.- L'ENFANT

1. Le nouveau-né :
  - ✓ Caractéristiques physiques et physiologiques ;
  - ✓ Alimentation ;
  - ✓ Soins.
2. L'enfant :
  - ✓ Développement physique, psychomoteur et psychosocial.
3. L'adolescent :
  - ✓ Caractéristiques physiques et physiologiques.
4. Pathologie :
  - ✓ Principaux symptômes : diarrhées, vomissements... ;
  - ✓ Principaux syndromes : déshydratation... ;
  - ✓ Maladies infectieuses : rougeole, rubéole, varicelle, scarlatine, oreillons, coqueluche, diphtérie, affections méningococciques...
  - ✓ Affections dermatologiques ;
  - ✓ Affections du tube digestif : muguet, sténose hypertrophique du pylore... ;
  - ✓ Affections chirurgicales diverses : hernie, phimosis... ;
  - ✓ Déformations osseuses diverses.

**T**ester les connaissances en matière de pharmacologie indispensables à l'application des prescriptions médicales et à la surveillance clinique de la personne soignée ainsi que les connaissances relatives à la législation pharmaceutique.

- ❖ Les thérapeutiques médicamenteuses :
  - Origine des médicaments :
    - ✓ Animale, végétale, minérale, synthétique ;
  - Législation pharmaceutique : les produits dangereux, les toxiques, les stupéfiants ;
  - Rangement d'une armoire à pharmacie ;
  - Organisation d'une distribution de médicaments : risques d'erreur et de gaspillage, péremption... ;
  - Présentation des médicaments ;
  - Etude des formes médicamenteuses ;
  - Calcul de doses et de pourcentages ;
  - La prescription médicale ;
  - Voies d'administration des médicaments.

**T**ester les connaissances en matière d'obstétrique et de pathologie obstétricale indispensables pour la compréhension de leur incidence sur le fœtus et le nouveau-né.

- L'évolution normale d'une grossesse :
  - ✓ Changements physiologiques ;
  - ✓ Effets psychiques : réaction de la future mère, du couple, de la famille ;
  - ✓ Développement et physiologie de l'embryon et du fœtus ;
  - ✓ Hygiène de vie de la femme enceinte ;
  - ✓ Préparation à l'accouchement ;
  - ✓ Physiologie de l'accouchement ;
  - ✓ Approches psychologiques de l'accouchement et de la naissance ;
  - ✓ Suites de couches normales.
- Pathologie :
  - ✓ Complication de la grossesse ;
  - ✓ Maladies générales et grossesse ;
  - ✓ Accouchement et suites de couches pathologiques.

**T**ester les connaissances relatives au service infirmier et à l'exercice de la profession d'infirmière :

- Le service infirmier et son évolution ;
- La compétence de l'infirmière :
  - ✓ Loi du 31 mai 1978 ;
  - ✓ Décret du 12 mai 1981 et décret du 17 juillet 1984 modifié ;
- Directives et recommandations européennes ;
- Dimensions du soin infirmier ;
- Démarche de soi et démarche éducative ;
- Ethique et déontologie ;
- Responsabilité civile, pénale et administrative de l'infirmière.

**T**ester les connaissances relatives à l'état sanitaire de la France et aux structures administratives et médico-sociales afin de comprendre les orientations et la mise en œuvre de la politique de santé de l'enfant et de la famille.

- L'état sanitaire de la France :
  - ✓ Démographie ;
  - ✓ Epidémiologie ;
  - ✓ Natalité-fécondité ;
  - ✓ Morbidité-mortalité.
- Législation relative à la mère et à l'enfant :
  - ✓ Le droit du travail ;
  - ✓ La protection maternelle et infantile ;
  - ✓ La contraception ;
  - ✓ L'interruption volontaire de la grossesse...
- Les structures administratives sanitaires et médico-sociales de la France :
  - ✓ Institutions sanitaires, sociales et médico-sociales publiques et privées ;
  - ✓ Fonctionnement et modes de financement.
- Santé et alimentation :
  - ✓ Besoins alimentaires ;
  - ✓ Composition des aliments ;
  - ✓ Equilibre alimentaire ;
  - ✓ Hygiène de l'eau, du lait, des aliments ;
  - ✓ Préparation et hygiène des repas ;
  - ✓ Etude du circuit des aliments dans les collectivités ;
  - ✓ Achat, contrôle et conservation des aliments.

